

Affiché le 20/07/2017

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2017 – 087 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.- J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS

M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY

M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET

M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE

M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET

M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ

M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES

M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER

M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M.Ph LEFORT

M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

Objet : TEPCV - Rénovation de la salle des sports Escoffier - Rue du Général de Gaulle à Bapaume.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'Intercommunalité s'est engagée dans un programme ambitieux de réduction de la consommation énergétique passant par la rénovation de l'éclairage public des communes (en cours de réalisation) d'une part et par un programme de rénovation de ses bâtiments publics (travaux d'isolation et d'économies d'énergies) d'autre part.

Monsieur le Président rappelle que le Cabinet HEXA INGENIERIE a été missionné pour la réalisation d'audits énergétiques et environnementaux sur différents bâtiments publics dont la salle des sports Escoffier, sise Rue du Général de Gaulle à Bapaume. L'objectif de ce diagnostic vise à définir un projet de rénovation de cet équipement sportif vieillissant.

La salle des sports est une construction de type poteaux métalliques / parois béton. L'isolation est partielle par l'intérieur (panneaux fibres pressées de 4 cm). La toiture en bac acier est non isolée. La partie vestiaire/sanitaire

est une construction classique de type parois parpaings, avec une faible isolation. La toiture plate présente des fuites d'étanchéité.

Des modélisations énergétiques d'améliorations ont été menées sur la base de 4 scénarios, puis restitués. L'objectif minimal à atteindre sera une consommation inférieure à 40 % de la consommation de référence (issue du logiciel de calcul RT 2005), avec un UBAT positif.

Monsieur le Président détaille le programme de travaux envisagés sur ce bâtiment pour atteindre les caractéristiques techniques minimales permettant d'atteindre la cible BBC rénovation :

- Production de chauffage : Chaudière double service gaz condensation 40 kW pour vestiaires
- Distribution : Refonte de la distribution par radiateurs eau chaude
- Isolation mur : Isolation Thermique Extérieure (hors murs d'escalade) par 22 cm d'isolant TH32 (R=7)
- Isolation plafond : Remplacements des 10 skydomes + isolation par 20 cm de TH32 (hors reprise des bacs aciers) R=6,2
- Fenêtres : Changement des menuiseries bois Simple Vitrage par du PVC Double Vitrage (local entretien) + panneaux polycarbo 3 parois Uc 0,7
- Portes : Changement de toutes les portes extérieures (5 doubles et 2 simples)
- Ventilation : VMC Double Flux 4 000 m³/h pour la salle et VMC Double Flux pour les sanitaires
- Eclairage : Mise en place de blocs LED type 60*60 en vestiaires/sanitaires
- Photovoltaïque : Mise en place de 250 m² de panneaux photovoltaïques orientés sud-est

Le coût estimatif de ces travaux représente une enveloppe financière de 425 000 € HT environ. Ce chiffrage ne concerne que les aspects thermiques et ne prend pas en compte l'installation de chantier, les éléments de finition de type architecturaux, les travaux issus de diagnostics techniques ou réglementaires (accessibilité, amiante, plomb...).

Monsieur le Président attire l'attention du Conseil Communautaire sur la problématique posée par une réalisation des travaux en réduisant au maximum l'indisponibilité de l'équipement pour son usage sportif tant pour les élèves du collège que les associations sportives fréquentant les installations.

Monsieur le Président détaille le calendrier de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les conclusions de l'étude thermique réalisée sur la salle de sports Escoffier ;
- d'approuver les orientations de travaux à réaliser pour répondre aux critères d'éligibilité de l'opération TEPCV ;
- d'approuver le lancement de consultations en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision ;
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 27 juin 2017 et transmission
en Préfecture le 27 juin 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales
Jean-Jacques COTTEL.

18 JUL. 2017

ARRIVÉE

2017--087 – 27/06/2017

*TEPCV - Rénovation de la salle des sports Escoffier –
Rue du Général de Gaulle à Bapaume*